RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1996 B 13150
Numéro SIREN : 324 834 399
Nom ou dénomination : SEREC-AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 25/01/2019 sous le numéro de dépôt 4458

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 25-01-2019

N° DE DEPOT : 004458

N° GESTION : 1996B13150

N° SIREN : 324834399

DENOMINATION : SEREC-AUDIT

ADRESSE : 70 bis rue Mademoiselle 75015 Paris

MILLESIME : 2018

SEREC
AUDIT
Expertise Comptable et Commissariat aux Comptes

S.A. SEREC AUDIT

SIRET : **32483439900069**

70 bis, rue Mademoiselle
75015 Paris

COMPTES ANNUELS

du 01/09/2017 au 31/08/2018

Copie certifiée conforme

70 bis rue Mademoiselle - 75015 Paris - Tél. : 01 45 65 05 05 - Fax : 01 45 65 97 17 - E.mail : serec@serecaudit.com

Société Anonyme au capital de 90 090 € - 324 834 399 RCS Paris - N° d'identification intra-communautaire : FR 81 324 834 399
inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de la Région Paris - Ile de France et membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris.

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/08/2018 (12 mois)			Exercice précédent 31/08/2017 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	39 360	36 579	2 781	122	2 659
Fonds commercial	462 988	98 330	364 658	364 658	
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	430 985	252 296	178 689	220 772	- 42 083
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts	24 356		24 356	18 448	5 908
Autres immobilisations financières	150 220		150 220	150 220	
TOTAL (I)	**1 107 909**	**387 205**	**720 704**	**754 221**	**- 33 517**
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services	31 000		31 000	30 000	1 000
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés	827 126	65 413	761 713	667 906	93 807
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel					
. Organismes sociaux	667		667	667	
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	13 343		13 343	18 857	- 5 514
. Autres	31 714		31 714	33 884	- 2 170
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	670 380		670 380	684 877	- 14 497
Instruments de trésorerie					
Charges constatées d'avance	41 053		41 053	37 689	3 364
TOTAL (II)	**1 615 283**	**65 413**	**1 549 870**	**1 473 880**	**75 990**
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	**2 723 193**	**452 618**	**2 270 575**	**2 228 101**	**42 474**

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/08/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/08/2017 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 90 090)	90 090	90 090	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale	20 000	20 000	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées	27 500	27 500	
Autres réserves			
Report à nouveau	54 033	45 059	8 974
Résultat de l'exercice	448 310	480 874	- 32 564
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	**639 934**	**663 523**	**- 23 589**
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges	85 787	78 500	7 287
TOTAL (III)	**85 787**	**78 500**	**7 287**
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	99 714	164 964	- 65 250
. Découverts, concours bancaires	67	66	1
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés	260 863	136 296	124 567
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	93 204	110 340	- 17 136
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	473 827	443 700	30 127
. Organismes sociaux	254 150	263 944	- 9 794
. Etat, impôts sur les bénéfices	4 052	17 399	- 13 347
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	179 542	155 152	24 390
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	20 651	25 271	- 4 620
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	5 335	16 064	- 10 729
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	153 448	152 881	567
TOTAL (IV)	**1 544 854**	**1 486 078**	**58 776**
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	**2 270 575**	**2 228 101**	**42 474**

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/08/2018 (12 mois)			Exercice précédent 31/08/2017 (12 mois)	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises						
Production vendue biens						
Production vendue services	3 832 743		3 832 743	3 597 374	235 369	6,54
Chiffres d'affaires Nets	**3 832 743**		**3 832 743**	**3 597 374**	**235 369**	**6,54**
Production stockée			1 000	1 000		0,00
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			4 000	3 337	663	19,87
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			43 815	42 200	1 615	3,83
Autres produits			8	24	- 16	-66,67
Total des produits d'exploitation (I)			**3 881 566**	**3 643 935**	**237 631**	**6,52**
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approv.)						
Autres achats et charges externes			612 100	632 201	- 20 101	-3,18
Impôts, taxes et versements assimilés			49 670	57 370	- 7 700	-13,42
Salaires et traitements			1 597 492	1 473 211	124 281	8,44
Charges sociales			855 181	785 981	69 200	8,80
Dotations aux amortissements sur immobilisations			60 816	58 736	2 080	3,54
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant			48 295	35 637	12 658	35,52
Dotations aux provisions pour risques et charges			7 287	10 391	- 3 104	-29,87
Autres charges			2 266	9 706	- 7 440	-76,65
Total des charges d'exploitation (II)			**3 233 107**	**3 063 234**	**169 873**	**5,55**
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			**648 459**	**580 701**	**67 758**	**11,67**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés			542	944	- 402	-42,58
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (V)			**542**	**944**	**- 402**	**-42,58**
Dotations financières aux amortissements et provisions						
Intérêts et charges assimilées			6 063	12 368	- 6 305	-50,98
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement						
Total des charges financières (VI)			**6 063**	**12 368**	**- 6 305**	**-50,98**
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			**-5 521**	**-11 424**	**5 903**	**51,67**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			**642 938**	**569 277**	**73 661**	**12,94**

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/08/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/08/2017 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	914	5 954	- 5 040	-84,65
Produits exceptionnels sur opérations en capital		17 700	- 17 700	-100
Reprises sur provisions et transferts de charges		96 400	- 96 400	-100
Total des produits exceptionnels (VII)	**914**	**120 054**	**- 119 140**	**-99,24**
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 775	14 630	- 12 855	-87,87
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)	**1 775**	**14 630**	**- 12 855**	**-87,87**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	**-861**	**105 424**	**- 106 285**	**100,82**
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	193 767	193 826	- 59	-0,03
Total des Produits (I+III+V+VII)	**3 883 022**	**3 764 932**	**118 090**	**3,14**
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	**3 434 712**	**3 284 057**	**150 655**	**4,59**
RESULTAT NET	**448 310**	**480 874**	**- 32 564**	**-6,77**
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

Annexe

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2018 dont le total est de 2 270 574,57 E
et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 448 310,15 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2017 au 31/08/2018.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/09/2016 au 31/08/2017.

SOMMAIRE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des provisions
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :
- Fonds commercial
- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges et produits constatés d'avance
- Composition du capital social
- Résultat des 5 derniers exercices

Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :
- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.
Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Logiciels informatiques	**de 01 à 3 ans**
Agencements, aménagements, installationss	**de 5 à 9 ans**
Matériel de transport	**de 2 à 5 ans**
Matériel de bureau et informatique	**de 2 à 5 ans**
Mobilier	**8 ans**

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

Le CICE est comptabilisé au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013).

Le CICE a été utilisé pour financer les efforts de l'entreprise en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, et de reconstitution de son fonds de roulement.

Etat des immobilisations

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations: Réévaluation en cours d'exercice	Augmentations: Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles	500 021		3 457
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels			
Autres installations, agencements, aménagements	246 959		
Matériel de transport	65 263		
Matériel de bureau, informatique, mobilier	107 801		17 935
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	**420 024**		**17 935**
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	168 668		5 908
TOTAL	**168 668**		**5 908**
TOTAL GENERAL	**1 088 713**		**27 300**

	Diminutions: Par virement de pst à pst	Diminutions: Par cession ou mise HS	Valeur brute immob. à fin exercice	Réev. Lég. Val. Origine à fin exercice
Frais d'établissement, recherche et développement				
Autres immobilisations incorporelles		1 130	502 348	39 360
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres installations, agencements, aménagements			246 959	246 959
Matériel de transport			65 263	65 263
Matériel de bureau, informatique, mobilier		6 973	118 763	118 763
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL		**6 973**	**430 985**	**430 985**
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			174 576	
TOTAL			**174 576**	
TOTAL GENERAL		**8 103**	**1 107 909**	**470 346**

Etat des amortissements

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche				
Autres immobilisations incorporelles	36 911	798	1 130	36 579
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Installations générales, agencements divers	119 267	29 107		148 374
Matériel de transport	10 386	16 316		26 702
Matériel de bureau, informatique, mobilier	69 598	14 595	6 973	77 220
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	**199 251**	**60 018**	**6 973**	**252 296**
TOTAL GENERAL	**236 162**	**60 816**	**8 103**	**288 875**

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche					
Autres immobilisations incorporelles	798				
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Installations générales, agencements divers	19 854	9 253			
Matériel de transport	16 316				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	9 303	5 292			
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	**45 473**	**14 545**			
TOTAL GENERAL	**46 271**	**14 545**			

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement obligations				

Etat des provisions

PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements				
Pour investissement				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92				
Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92				
Pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL Provisions réglementées				
Pour litiges				
Pour garanties données clients				
Pour pertes sur marchés à terme				
Pour amendes et pénalités				
Pour pertes de change				
Pour pensions et obligations	78 500	7 287		85 787
Pour impôts				
Pour renouvellement immobilisations				
Pour grosses réparations				
Pour charges sur congés payés				
Autres provisions				
TOTAL Provisions	**78 500**	**7 287**		**85 787**
Sur immobilisations incorporelles	98 330			98 330
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation				
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients	53 853	48 295	36 735	65 413
Autres dépréciations				
TOTAL Dépréciations	**152 183**	**48 295**	**36 735**	**163 743**
TOTAL GENERAL	**230 683**	**55 582**	**36 735**	**249 530**
Dont dotations et reprises :				
- d'exploitation		55 582	36 735	
- financières				
- exceptionnelles				

Titres mis en équivalence : montant dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1-5e CGI.

Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	24 356		24 356
Autres immobilisations financières	150 220		150 220
Clients douteux ou litigieux	38 646	38 646	
Autres créances clients	788 481	788 481	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux	667	667	
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices			
- T.V.A	13 343	13 343	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers	31 178	31 178	
Groupe et associés			
Débiteurs divers	536	536	
Charges constatées d'avance	41 053	41 053	
TOTAL GENERAL	**1 088 479**	**913 903**	**174 576**
Montant des prêts accordés dans l'exercice	5 908		
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum	67	67		
- plus d'un an	99 714	66 228	33 486	
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	93 204	93 204		
Personnel et comptes rattachés	473 827	473 827		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	254 150	254 150		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices	4 052	4 052		
- T.V.A	179 542	179 542		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	20 651	20 651		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	260 863	260 863		
Autres dettes	5 335	5 335		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	153 448	153 448		
TOTAL GENERAL	**1 544 854**	**1 511 368**	**33 486**	
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	65 249			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

Fonds commercial

DESIGNATION	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Montant
Clientèle M. LANGET 1981			15 245	15 245
Clientèlre FIDEY PARIS 1981	7 622			7 622
Clientèle M. VENTURI 1986	75 463			75 463
Clientèle Claude VEYRY 1995	208 703			208 703
Clientèle André CAPDEVILLE 1995	155 955			155 955

Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	67
Emprunts et dettes financières divers	4 050
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	59 880
Dettes fiscales et sociales	660 886
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes (dont avoirs à établir :)	1 200
TOTAL	**726 083**

Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	41 053	153 448
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	**41 053**	**153 448**

Commentaires :

Néant

Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	4 290	21,00
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice		
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice		
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	4 290	21,00

Commentaires :

Néant

Résultats des 5 derniers exercices

Nature des Indications / Périodes	31/08/2018	31/08/2017	31/08/2016	31/08/2015	31/08/2014
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	90 090	90 090	90 090	90 090	90 090
b) Nombre d'actions émises	4 290	4 290	4 290	4 290	4 290
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	3 832 743	3 597 374	3 548 814	3 557 388	3 521 933
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	721 741	645 363	705 374	679 504	499 957
c) Impôt sur les bénéfices	193 767	193 826	181 028	172 961	96 058
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	527 974	451 537	524 346	506 543	403 899
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	448 310	480 874	461 685	421 431	398 472
f) Montants des bénéfices distribués	471 900	459 030	420 420	398 970	407 550
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	123	105	122	118	94
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	105	112	108	98	93
c) Dividende versé à chaque action	110	107	98	93	95
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés	30	27	29	30	31
b) Montant de la masse salariale	1 597 492	1 473 211	1 439 438	1 430 571	1 530 181
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	855 181	785 981	802 557	827 273	835 385

Observations complémentaires

PRIMAUDIT INTERNATIONAL

SEREC AUDIT S.A.

70 bis rue Mademoiselle
75015 PARIS

= = =

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2018

SOMMAIRE

Rapport

Documents annexés :
Bilan
Compte de résultat
Annexe

PRIMAUDIT INTERNATIONAL
Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
Inscrite au Tableau de l'Ordre Paris Ile de France – Membre de la Compagnie Régionale de Paris
6, place Boulnois – 75017 PARIS
Téléphone : + 33 1 42 78 16 76 Télécopieur : + 33 1 42 78 08 33
E-mail : primaudit@primaudit.fr
SARL au capital de 914 700 € - 442 738 837 RCS Paris - APE 6920 Z

IGAL

SigmA

SEREC AUDIT S.A.

70 bis rue Mademoiselle

75015 PARIS

A l'Assemblée Générale de la société anonyme Serec Audit,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société anonyme SEREC AUDIT relatifs à l'exercice clos le 31 août 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Noua certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er septembre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 et R. 823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'Assemblée Générale sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

• il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

• il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

• il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

• il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

• il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 14 décembre 2018

PRIMAUDIT INTERNATIONAL

Pascal GUILLOT

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/08/2018 (12 mois)			Exercice précédent 31/08/2017 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	39 360	36 579	2 781	122	2 659
Fonds commercial	462 988	98 330	364 658	364 658	
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	430 985	252 296	178 689	220 772	- 42 083
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts	24 356		24 356	18 448	5 908
Autres immobilisations financières	150 220		150 220	150 220	
TOTAL (I)	**1 107 909**	**387 205**	**720 704**	**754 221**	**- 33 517**
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services	31 000		31 000	30 000	1 000
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés	827 126	65 413	761 713	667 906	93 807
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel					
. Organismes sociaux	667		667	667	
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	13 343		13 343	18 857	- 5 514
. Autres	31 714		31 714	33 884	- 2 170
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	670 380		670 380	684 877	- 14 497
Instruments de trésorerie					
Charges constatées d'avance	41 053		41 053	37 689	3 364
TOTAL (II)	**1 615 283**	**65 413**	**1 549 870**	**1 473 880**	**75 990**
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	**2 723 193**	**452 618**	**2 270 575**	**2 228 101**	**42 474**

COMMISSAIRE AUX COMPTES comptes audités

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/08/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/08/2017 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 90 090)	90 090	90 090	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale	20 000	20 000	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées	27 500	27 500	
Autres réserves			
Report à nouveau	54 033	45 059	8 974
Résultat de l'exercice	448 310	480 874	- 32 564
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	**639 934**	**663 523**	**- 23 589**
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges	85 787	78 500	7 287
TOTAL (III)	**85 787**	**78 500**	**7 287**
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	99 714	164 964	- 65 250
. Découverts, concours bancaires	67	66	1
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés	260 863	136 296	124 567
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	93 204	110 340	- 17 136
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	473 827	443 700	30 127
. Organismes sociaux	254 150	263 944	- 9 794
. Etat, impôts sur les bénéfices	4 052	17 399	- 13 347
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	179 542	155 152	24 390
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	20 651	25 271	- 4 620
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	5 335	16 064	- 10 729
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	153 448	152 881	567
TOTAL (IV)	**1 544 854**	**1 486 078**	**58 776**
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	**2 270 575**	**2 228 101**	**42 474**

COMMISSARIAT AUX COMPTES comptes audités

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/08/2018 (12 mois)			Exercice précédent 31/08/2017 (12 mois)	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises						
Production vendue biens						
Production vendue services	3 832 743		3 832 743	3 597 374	235 369	6,54
Chiffres d'affaires Nets	**3 832 743**		**3 832 743**	**3 597 374**	**235 369**	**6,54**
Production stockée			1 000	1 000		0,00
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			4 000	3 337	663	19,87
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			43 815	42 200	1 615	3,83
Autres produits			8	24	- 16	-66,67
Total des produits d'exploitation (I)			**3 881 566**	**3 643 935**	**237 631**	**6,52**
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approv.)						
Autres achats et charges externes			612 100	632 201	- 20 101	-3,18
Impôts, taxes et versements assimilés			49 670	57 370	- 7 700	-13,42
Salaires et traitements			1 597 492	1 473 211	124 281	8,44
Charges sociales			855 181	785 981	69 200	8,80
Dotations aux amortissements sur immobilisations			60 816	58 736	2 080	3,54
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant			48 295	35 637	12 658	35,52
Dotations aux provisions pour risques et charges			7 287	10 391	- 3 104	-29,87
Autres charges			2 266	9 706	- 7 440	-76,65
Total des charges d'exploitation (II)			**3 233 107**	**3 063 234**	**169 873**	**5,55**
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			**648 459**	**580 701**	**67 758**	**11,67**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés			542	944	- 402	-42,58
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (V)			**542**	**944**	**- 402**	**-42,58**
Dotations financières aux amortissements et provisions						
Intérêts et charges assimilées			6 063	12 368	- 6 305	-50,98
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement						
Total des charges financières (VI)			**6 063**	**12 368**	**- 6 305**	**-50,98**
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			**-5 521**	**-11 424**	**5 903**	**51,67**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			**642 938**	**569 277**	**73 661**	**12,94**

COMMISSAIRE AUX COMPTES
comptes
audités

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/08/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/08/2017 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	914	5 954	- 5 040	-84,65
Produits exceptionnels sur opérations en capital		17 700	- 17 700	-100
Reprises sur provisions et transferts de charges		96 400	- 96 400	-100
Total des produits exceptionnels (VII)	**914**	**120 054**	**- 119 140**	**-99,24**
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 775	14 630	- 12 855	-87,87
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)	**1 775**	**14 630**	**- 12 855**	**-87,87**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	**-861**	**105 424**	**- 106 285**	**100,82**
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	193 767	193 826	- 59	-0,03
Total des Produits (I+III+V+VII)	**3 883 022**	**3 764 932**	**118 090**	**3,14**
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	**3 434 712**	**3 284 057**	**150 655**	**4,59**
RESULTAT NET	**448 310**	**480 874**	**- 32 564**	**-6,77**
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

Annexe

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2018 dont le total est de 2 270 574,57 E
et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 448 310,15 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2017 au 31/08/2018.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/09/2016 au 31/08/2017.

SOMMAIRE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des provisions
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :
- Fonds commercial
- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges et produits constatés d'avance
- Composition du capital social
- Résultat des 5 derniers exercices

Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :
- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.
Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

COMMISSAIRE AUX COMPTES
comptes
audités

Logiciels informatiques	**de 01 à 3 ans**
Agencements, aménagements, installationss	**de 5 à 9 ans**
Matériel de transport	**de 2 à 5 ans**
Matériel de bureau et informatique	**de 2 à 5 ans**
Mobilier	**8 ans**

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

Le CICE est comptabilisé au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013).

Le CICE a été utilisé pour financer les efforts de l'entreprise en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, et de reconstitution de son fonds de roulement.

Etat des immobilisations

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles	500 021		3 457
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels			
Autres installations, agencements, aménagements	246 959		
Matériel de transport	65 263		
Matériel de bureau, informatique, mobilier	107 801		17 935
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	**420 024**		**17 935**
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	168 668		5 908
TOTAL	**168 668**		**5 908**
TOTAL GENERAL	**1 088 713**		**27 300**

	Diminutions		Valeur brute immob. à fin exercice	Réev. Lég. Val. Origine à fin exercice
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
Frais d'établissement, recherche et développement				
Autres immobilisations incorporelles		1 130	502 348	39 360
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres installations, agencements, aménagements			246 959	246 959
Matériel de transport			65 263	65 263
Matériel de bureau, informatique, mobilier		6 973	118 763	118 763
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL		**6 973**	**430 985**	**430 985**
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			174 576	
TOTAL			**174 576**	
TOTAL GENERAL		**8 103**	**1 107 909**	**470 346**

COMMISSAIRE AUX COMPTES comptes audités

Etat des amortissements

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche				
Autres immobilisations incorporelles	36 911	798	1 130	36 579
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Installations générales, agencements divers	119 267	29 107		148 374
Matériel de transport	10 386	16 316		26 702
Matériel de bureau, informatique, mobilier	69 598	14 595	6 973	77 220
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	**199 251**	**60 018**	**6 973**	**252 296**
TOTAL GENERAL	**236 162**	**60 816**	**8 103**	**288 875**

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche					
Autres immobilisations incorporelles	798				
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Installations générales, agencements divers	19 854	9 253			
Matériel de transport	16 316				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	9 303	5 292			
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	**45 473**	**14 545**			
TOTAL GENERAL	**46 271**	**14 545**			

COMMISSAIRE AUX COMPTES comptes audités

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement obligations				

Etat des provisions

PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements				
Pour investissement				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92				
Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92				
Pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL Provisions réglementées				
Pour litiges				
Pour garanties données clients				
Pour pertes sur marchés à terme				
Pour amendes et pénalités				
Pour pertes de change				
Pour pensions et obligations	78 500	7 287		85 787
Pour impôts				
Pour renouvellement immobilisations				
Pour grosses réparations				
Pour charges sur congés payés				
Autres provisions				
TOTAL Provisions	**78 500**	**7 287**		**85 787**
Sur immobilisations incorporelles	98 330			98 330
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation				
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients	53 853	48 295	36 735	65 413
Autres dépréciations				
TOTAL Dépréciations	**152 183**	**48 295**	**36 735**	**163 743**
TOTAL GENERAL	**230 683**	**55 582**	**36 735**	**249 530**
Dont dotations et reprises :				
- d'exploitation		55 582	36 735	
- financières				
- exceptionnelles				

Titres mis en équivalence : montant dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1-5e CGI.

COMMISSAIRE AUX COMPTES comptes audités

Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	24 356		24 356
Autres immobilisations financières	150 220		150 220
Clients douteux ou litigieux	38 646	38 646	
Autres créances clients	788 481	788 481	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux	667	667	
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices			
- T.V.A	13 343	13 343	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers	31 178	31 178	
Groupe et associés			
Débiteurs divers	536	536	
Charges constatées d'avance	41 053	41 053	
TOTAL GENERAL	**1 088 479**	**913 903**	**174 576**
Montant des prêts accordés dans l'exercice	5 908		
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum	67	67		
- plus d'un an	99 714	66 228	33 486	
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	93 204	93 204		
Personnel et comptes rattachés	473 827	473 827		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	254 150	254 150		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices	4 052	4 052		
- T.V.A	179 542	179 542		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	20 651	20 651		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	260 863	260 863		
Autres dettes	5 335	5 335		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	153 448	153 448		
TOTAL GENERAL	**1 544 854**	**1 511 368**	**33 486**	
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	65 249			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

Fonds commercial

DESIGNATION	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Montant
Clientèle M. LANGET 1981			15 245	15 245
Clientèlre FIDEY PARIS 1981	7 622			7 622
Clientèle M. VENTURI 1986	75 463			75 463
Clientèle Claude VEYRY 1995	208 703			208 703
Clientèle André CAPDEVILLE 1995	155 955			155 955

Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	67
Emprunts et dettes financières divers	4 050
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	59 880
Dettes fiscales et sociales	660 886
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes (dont avoirs à établir :)	1 200
TOTAL	**726 083**

Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	41 053	153 448
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	**41 053**	**153 448**

Commentaires :

Néant

COMMISSAIRE AUX COMPTES comptes audités

Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	4 290	21,00
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice		
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice		
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	4 290	21,00

Commentaires :

Néant

Résultats des 5 derniers exercices

Nature des Indications / Périodes	31/08/2018	31/08/2017	31/08/2016	31/08/2015	31/08/2014
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	90 090	90 090	90 090	90 090	90 090
b) Nombre d'actions émises	4 290	4 290	4 290	4 290	4 290
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	3 832 743	3 597 374	3 548 814	3 557 388	3 521 933
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	721 741	645 363	705 374	679 504	499 957
c) Impôt sur les bénéfices	193 767	193 826	181 028	172 961	96 058
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	527 974	451 537	524 346	506 543	403 899
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	448 310	480 874	461 685	421 431	398 472
f) Montants des bénéfices distribués	471 900	459 030	420 420	398 970	407 550
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	123	105	122	118	94
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	105	112	108	98	93
c) Dividende versé à chaque action	110	107	98	93	95
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés	30	27	29	30	31
b) Montant de la masse salariale	1 597 492	1 473 211	1 439 438	1 430 571	1 530 181
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	855 181	785 981	802 557	827 273	835 385

Observations complémentaires

COMMISSAIRE AUX COMPTES comptes audités

« SEREC-AUDIT »
Société Anonyme
Au capital de 90 090 euros
Siège social : 70 bis rue Mademoiselle
75015 PARIS

324 834 399 R.C.S. PARIS

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
EN DATE DU 31 DECEMBRE 2018

- réunie à titre ordinaire et extraordinaire -

L'an deux mille dix-huit et le trente et un décembre,
A dix heures,

Les actionnaires de la Société « **SEREC-AUDIT** » se sont réunis en Assemblée Général[illegible] à titre ordinaire et extraordinaire, sur convocation du Conseil d'administration, au siège social.

Les membres de l'Assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Dominique GAYNO, Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Benoît GRENIER, acceptant cette fonction, est appelé comme scrutateur.

Monsieur Antoine GAYNO assume les fonctions de Secrétaire.

Monsieur Pascal GUILLOT, représentant la société PRIMAUDIT INTERNATIONAL, Commissaire aux Comptes de la Société, est absent et excusé.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau ainsi constitué, qui constate que les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins un quart des actions ayant le droit de vote. En conséquence, l'Assemblée réunissant le quorum requis est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des actionnaires :

- Les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires et au Commissaire aux Comptes ;
- La feuille de présence ;
- Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) ;
- Le rapport du Conseil d'administration ;
- Le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice écoulé ;
- Le rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce ;
- Le texte des projets de résolutions ;
- Le tableau des résultats des cinq derniers exercices ;
- Les statuts de la Société sous sa nouvelle forme.

Enregistré à : SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ENREGISTREMENT PARIS ST-SULPICE
Le 25/01 2019 Dossier 2019 00004176, référence 7584P61 2019 A 01163
Enregistrement : 125 € Penalités : 0 €
Total liquidé : Cent vingt-cinq Euros
Montant reçu : Cent vingt-cinq Euros
Le Contrôleur des finances publiques
Isabelle ANNEVILLE
Contrôleur principal
des finances publiques

Le Président rappelle que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

- Rapport de gestion du Conseil d'administration ;
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2018 ;
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles L 225-38 et suivants du code de commerce ;
- Approbation desdits comptes et conventions ;
- Constatation de l'existence de sommes distribuables ; distribution de dividendes ; affectation du résultat de l'exercice ;
- Quitus aux administrateurs de leur gestion durant cet exercice ;

RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

- Principe d'une augmentation de capital réservée aux salariés en application des dispositions de l'article L.225-129-6-alinéa 2 du Code de commerce et autorisations à donner au Conseil d'administration ;
- Rapport du Commissaire aux Comptes prévu par l'article L. 225-244 du Code de commerce ;
- Transformation de la Société en Société par actions simplifiée ;
- Adoption des nouveaux statuts ;
- Nomination du Président de la Société ;
- Nomination du Directeur Général de la Société ;
- Confirmation du Commissaire aux comptes dans ses fonctions ;
- Pouvoirs pour formalités.

Puis, le Président présente le rapport de gestion établi par le Conseil d'administration et donne lecture des rapports du Commissaire aux Comptes.

Enfin, la discussion est ouverte.

Diverses observations sont échangées sur les résultats de l'exercice, puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

PREMIERE RESOLUTION – APPROBATION DES COMPTES

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos le 31 Août 2018, approuve tels qu'ils ont été présentés les comptes de cet exercice se soldant par un **bénéfice** de **448 310** euros, ainsi que les opérations traduites par ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale donne en conséquence aux administrateurs, quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

AG

DEUXIEME RESOLUTION – AFFECTATION DU RESULTAT – DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

L'Assemblée Générale décide, suivant la proposition d'affectation du Conseil, d'affecter le bénéfice de **448 310** euros de la façon suivante :

Après avoir constaté l'existence de sommes distribuables pour un montant de **502 343** euros, constituées des sommes suivantes :

- Report à nouveau	54 033 €
- Bénéfice de l'exercice 2017/2018	448 310 €
Total des sommes distribuables	**502 343 €**

De distribuer à titre de dividendes aux actionnaires ..... prélevés sur le bénéfice de l'exercice et le report à nouveau, soit 110 € pour chacune des 4 290 actions composant le capital social.	471 900 €
D'affecter le solde au report à nouveau	30 443 €

L'Assemblée Générale fixe la date de mise en paiement de ces dividendes à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée que ce dividende est soumis, pour les personnes physiques, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2%, soit une taxation globale de 30%.

Le PFU s'applique de plein droit à défaut d'option pour le barème progressif de l'IR.

Enfin, l'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, que le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents et celui de l'abattement correspondant ont été les suivants :

Exercices	Montant des dividendes	Dividendes par action	Abattement par Action
2014/2015	420 420 €	98 €	39.20 €
2015/2016	459 030 €	107 €	42.80 €
2016/2017	471 900 €	110 €	44.00 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION – CONVENTIONS REGLEMENTEES

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes et du rapport du Conseil d'administration sur les conventions visées par les articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, l'Assemblée Générale approuve les termes dudit rapport.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION - AUGMENTATION DE CAPITAL A PROPOSER DANS LE CADRE DE LA LOI SUR L'EPARGNE SALARIALE

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, **rejette,** dans le cadre de la consultation triennale des actionnaires prévue par la loi, le principe d'une augmentation de capital réservée aux salariés adhérents à un plan d'épargne entreprise (articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail).

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION - TRANSFORMATION DE LA SOCIETE

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes établi conformément aux dispositions de l'article L. 225-244 du Code de commerce, et après avoir constaté que les capitaux propres sont au moins égaux au capital social et que les conditions légales sont réunies, décide, en application des dispositions des articles L. 225-244 et L. 227-3 du Code de commerce, de transformer la Société en Société par actions simplifiée à compter de ce jour.

Cette transformation effectuée dans les conditions prévues par la loi n'entraînera pas la création d'une personne morale nouvelle.

La durée de la Société, son objet et son siège social restent inchangés.

Le capital social reste fixé à la somme de 90 090 euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION - ADOPTION DES MODIFICATIONS STATUTAIRES

En conséquence de la décision de transformation de la Société en Société par actions simplifiée adoptée sous la résolution précédente, l'Assemblée Générale adopte article par article, puis dans son ensemble, le texte des statuts régissant la Société sous sa nouvelle forme et dont un exemplaire est et demeurera annexé au présent procès-verbal.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION - NOMINATION DU PRESIDENT

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions requises sous la forme sociétaire nouvelle, nomme en qualité de Président de la Société sans limitation de durée, Monsieur Benoît GRENIER, associé, né le 13 avril 1962 à NEUILLY SUR SEINE, de nationalité française, demeurant au 21, rue des Cévennes – 75015 PARIS, qui déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées.

Le Président dirige la Société. A ce titre, il est investi de tous les pouvoirs nécessaires pour agir en toute circonstance au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et des pouvoirs expressément dévolus par les dispositions légales et les présents statuts aux décisions collectives des associés.

Le Président représente la Société à l'égard des tiers.

Le Président peut, sous sa responsabilité, consentir toutes délégations de pouvoirs à tout tiers pour un ou plusieurs objets déterminés.

AG

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION - NOMINATION DU DIRECTEUR GENERAL

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions requises sous la forme sociétaire nouvelle, nomme en qualité de Directeur général de la Société, Monsieur Antoine GAYNO, né le 11 mai 1981 à PARIS, de nationalité française, demeurant au 29 Boulevard du Couchant – 92000 NANTERRE, qui déclare accepter lesdites fonctions et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour leur exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION - COMMISSAIRES AUX COMPTES

L'Assemblée Générale confirme que les fonctions de la société PRIMAUDIT INTERNATIONAL, Société à Responsabilité Limitée, au capital de 914 700 euros, dont le siège social est au 6 Place Boulnois – 75017 PARIS, immatriculée au R.C.S de PARIS sous le numéro SIREN 442 738 837 et représentée par Monsieur Pascal GUILLOT, en tant que Commissaires aux comptes titulaires se poursuivent jusqu'au terme de son mandat, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2019.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION - DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE

L'Assemblée Générale décide que la durée de l'exercice en cours, qui sera clos le 31 aout 2019, n'a pas à être modifiée du fait de la transformation de la Société en Société par actions simplifiée.

Les comptes dudit exercice seront établis, présentés et contrôlés dans les conditions prévues aux nouveaux statuts et fixées par les dispositions du Code de commerce applicables aux sociétés par actions simplifiées.

Les associés statueront sur ces comptes conformément aux règles édictées par les nouveaux statuts et les dispositions du Code de commerce applicables aux sociétés par actions simplifiées.

Les bénéfices de l'exercice en cours seront affectés et répartis entre les associés suivant les dispositions statutaires de la Société sous sa forme de Société par actions simplifiée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION - CONSTATATION DE LA REALISATION DEFINITIVE DE LA TRANSFORMATION

L'Assemblée Générale, comme conséquence de l'adoption des résolutions qui précèdent, constate la réalisation définitive de la transformation de la Société en Société par actions simplifiée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

AG

NEUVIEME RESOLUTION – POUVOIRS EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par les membres du bureau.

Le bureau

Président
Dominique GAYNO

Secrétaire
Antoine GAYNO

Scrutateur
Benoît GRENIER

« SEREC-AUDIT »
Société Anonyme
Au capital de 90 090 euros
Siège social : 70 bis rue Mademoiselle
75015 PARIS

324 834 399 R.C.S. PARIS

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR L'EXERCICE SOCIAL CLOS LE 31 AOUT 2018

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte, réunie à titre ordinaire et extraordinaire, conformément aux dispositions de la loi et des statuts de notre Société, à l'effet de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 Août 2018.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

De son côté, votre Commissaire aux comptes auquel nous avons communiqué, dans les délais impartis, tous les documents prévus par la loi vous rendra compte de l'exercice de sa mission.

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation.

AU TITRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

I - SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

1. Activité de la société au cours de l'exercice écoulé

Par procès-verbal, en date du 8 janvier 2018, le Conseil d'administration a décidé, conformément à l'article L.3314-10 du Code du travail, d'attribuer un supplément d'intéressement collectif, en complément de la prime d'intéressement versée au titre de l'exercice 2017-2018, en application de l'accord d'intéressement signé le 26 février 2010.

2. Activité de la société en matière de recherche et développement

Eu égard à l'article L.232-1 du Code de commerce, nous vous informons que l'objet même de notre société fait que nous n'avons effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

AG

3. Evènements intervenus depuis la clôture de l'exercice

Le 31 octobre 2018, la Société a acquis :

- L'intégralité des actions détenues par Monsieur Bruno HOUY dans le capital social de la société « COMPTABILITE NATION », Société par Actions Simplifiée d'expertise comptable, au capital de 8 000 euros, dont le siège social est au 13 Place de la Nation – 75011 PARIS et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 439 598 087. Monsieur Bruno HOUY souhaitant démissionner de ses fonctions de Président a été remplacé par Monsieur Benoit GRENIER, né le 13 avril 1962 à NEUILLY SUR SEINE (92), domicilié 21 rue des Cévennes - 75015 PARIS et ce, à compter de cette date ;

- L'intégralité des actions détenues par Monsieur Bruno HOUY, soit 378 actions, dans le capital social de la société « ELITE COMPTA », Société par Actions Simplifiée d'expertise comptable, au capital de 7 500 euros, dont le siège social est au 13 Place de la Nation – 75011 PARIS et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 829 772 011. Monsieur Bruno HOUY souhaitant démissionner de ses fonctions de Président a été remplacé par Monsieur Antoine GAYNO, né le 11 mai 1981 à PARIS (75) demeurant 21 Boulevard du Couchant – 92000 NANTERRE et ce, à compter du 29 octobre 2018.

4. Evolution prévisible de la société et perspectives d'avenir

Le développement du chiffre d'affaires « expertise et conseil » attendu de l'acquisition de la Société d'expertise comptable « COMPTABILITE NATION » devrait permettre de compenser la baisse du chiffre d'affaires « commissariat aux comptes », compte tenu, notamment, du relèvement des seuils d'audit légal prévu par la loi PACTE.

II - PRESENTATION DES COMPTES

1. Présentation des comptes annuels

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur. Leur présentation est identique à celles adoptées pour l'exercice précédent.

Le chiffre d'affaires net de la société s'est élevé à **3 832 743** euros contre **3 597 374** euros au titre de l'exercice précédent.

Les reprises sur amortissements, provisions et transferts de charges se sont élevées à **43 815** euros contre **42 200** euros au titre de l'exercice précédent donnant un total de produits d'exploitation de **3 881 566** euros contre **3 643 935** euros pour l'exercice clos le 31 Août 2017.

AG

Nous vous communiquons à présent le comparatif de nos charges d'exploitation pour les exercices clos en 2017 et en 2018 :

Charges d'exploitation	31 août 2017	31 août 2018
Autres achats et charges externes	632 201	612 100
Impôts et taxes	57 370	49 670
Salaires et traitements	1 473 211	1 597 492
Charges sociales	785 981	855 181
Dotations aux amortissements	58 736	60 816
Dotations aux provisions	46 028	55 582
Autres charges	9 706	2 266
Total charges d'exploitation	**3 063 234**	**3 233 107**

Le résultat d'exploitation ressort, par conséquent, à **648 459** euros contre **580 701** euros au titre du précédent exercice.

Le montant des produits financiers ressort à la somme de **542** euros contre **944** euros au titre du précédent exercice. Les charges financières s'élèvent à **6 063** euros contre **12 368** euros pour le précédent exercice. Le résultat financier ressort ainsi à **-5 521** euros contre **-11 424** euros au titre de l'exercice clos le 31 Août 2017.

Le résultat courant avant impôt est donc de **642 938** euros contre **569 277** euros au titre de l'exercice précédent.

Après prise en compte d'un résultat exceptionnel de **-861** euros contre **105 424** euros au titre du précédent exercice et, compte tenu de l'impôt sur les bénéfices de **193 767**, le résultat de l'exercice se traduit par un **bénéfice** de **448 310** euros contre un **bénéfice** de **480 874** euros au titre de l'exercice précédent.

2. Affectation du résultat de la société

L'exercice écoulé se traduit par un bénéfice de **448 310** euros que nous vous proposons d'affecter de la façon suivante :

Après avoir constaté l'existence de sommes distribuables pour un montant de **502 343** euros, constituées des sommes suivantes :

- Report à nouveau	54 033 €
- Bénéfice de l'exercice 2017/2018	448 310 €
Total des sommes distribuables	**502 343 €**

De distribuer à titre de dividendes aux actionnaires ..... prélevés sur le bénéfice de l'exercice et le report à nouveau, soit 110 € pour chacune des 4 290 actions composant le capital social.	471 900 €
D'affecter le solde au report à nouveau	30 443 €

Nous vous proposons de fixer la date de mise en paiement de ces dividendes à compter du jour de l'Assemblée Générale.

AG

L'Assemblée Générale reconnaitra avoir été informée que ce dividende est soumis, pour les personnes physiques, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2%, soit une taxation globale de 30%.

Le PFU s'applique de plein droit à défaut d'option pour le barème progressif de l'IR.

3. Distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices

Nous vous rappelons ci-après, conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents et celui de l'abattement correspondant :

Exercices	Montant des dividendes	Dividendes par action	Abattement par Action
2014/2015	420 420 €	98 €	39.20 €
2015/2016	459 030 €	107 €	42.80 €
2016/2017	471 900 €	110 €	44.00 €

4. Conventions visées aux articles L.225-38 du Code de commerce

Nous vous demanderons d'approuver les conventions, visées par l'article L. 225-38 du Code de commerce, telles que détaillées dans le rapport spécial de votre Commissaire aux Comptes.

5. Dépenses somptuaires et charges non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les charges non déductibles fiscalement, hors provision, engagées au titre de l'exercice se sont élevées à **5 145** euros. Il s'agit de :

- Taxe sur véhicules de tourisme.....	4 152 €
- Amortissements excédentaires.....	993 €
Total	**5 145 €**

6. Informations relatives à l'échéance des dettes fournisseurs et des dettes clients

En application des dispositions du Code de commerce et conformément aux dispositions de l'arrêté du 20 mars 2017, nous vous indiquons la décomposition des délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaître :

- les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu,
- les factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice.

AG

- **Tableau des factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu**

	Article D.441-I-1° : factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441-I-2° : factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	total	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	total
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	N.S											
Montant total des factures concernées HT											21466.31€	21 466.31€
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice												
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice												0.6%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues												
Montant total des factures exclues												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L.441-6 ou article L.443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	☐ Délais contractuels : ☐ Délais légaux :						☐ Délais contractuels : ☐ Délais légaux :					

AG

- **Tableau des factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice**

	Article D.441-II. : factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						Article D.441-II. : factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	total	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	total
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre cumulé de factures concernées	N.S						N.S					
Montant cumulé des factures concernées HT												
Pourcentage du montant total HT des factures reçues dans l'année												
Pourcentage du montant total HT des factures émises dans l'année												
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues												
Montant total des factures exclues												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L.441-6 ou article L.443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	☐ Délais contractuels : ☐ Délais légaux :						☐ Délais contractuels : ☐ Délais légaux :					

7. Résultat des cinq derniers exercices de la société

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de notre Société au cours des cinq derniers exercices.

8. Prises de participations

Nous vous signalons que notre société n'a pris aucune participation au cours de l'exercice écoulé.

9. Situation des mandats des administrateurs et des commissaires aux comptes

Les mandats des membres du Conseil d'administration ont été renouvelés au cours de l'assemblée générale du 30 décembre 2013 pour une durée de six années. Par conséquent, aucun mandat n'arrive à échéance au cours de la prochaine assemblée.

Le mandat de la société PRIMAUDIT INTERNATIONAL, Société à Responsabilité Limitée, au capital de 914 700 euros, dont le siège social est au 6 Place Boulnois – 75017 PARIS, immatriculée au R.C.S de PARIS sous le numéro SIREN 442 738 837 et représentée par Monsieur Pascal GUILLOT, en qualité de commissaire aux comptes titulaire, a été nommée, le 16 janvier 2017, en remplacement de la société ADYS, Société à Responsabilité Limitée de Commissariat aux Comptes et ce, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2019.

III - GOUVERNANCE

1. Fonctionnement du Conseil d'administration

Il est rappelé que la Société est constituée sous la forme d'une société anonyme à Conseil d'administration.

L'article 15 des statuts de la Société prévoit que le Conseil d'administration comprend trois membres au moins et dix-huit au plus. Les trois-quarts au moins des administrateurs en fonction doivent être des commissaires aux comptes.

Au 31 Août 2018, le Conseil d'administration de la Société est composé de trois administrateurs.

AG

2. Composition du Conseil d'administration et mandats des administrateurs

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après la liste des mandats exercés, au cours de l'exercice écoulé, par chacun des mandataires sociaux.

Nom et prénoms	Nature du mandat et fonctions au sein de la société SEREC AUDIT	Nature du mandat et fonctions
Dominique GAYNO	Président du Conseil d'Administration et administrateur	Cogérant de la SCI VESTA, Société Civile Immobilière dont le siège social est au 3, allée du Cèdre - 78170 LA CELLE SAINT CLOUD, immatriculée au RCS de VERSAILLES sous le numéro 508 676 384.
Benoît GRENIER	Directeur Général et administrateur	- Gérant de SEREC Audit et Conseil, Société à Responsabilité Limitée d'expertise comptable et de commissariat aux comptes au capital de 326 000.00 euros, dont le siège social est au 70 bis rue Mademoiselle - 75015 PARIS, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 529 267 890. - Cogérant de la SCI AB2G, Société Civile Immobiliére dont le siége social est au 70 bis rue Mademoiselle – 75015 PARIS, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 800 569 857.
Antoine GAYNO	Administrateur	- Président de la société OPERARIS, Société par Actions Simplifiée dont le siège social est au 104, rue de Courbevoie – 92000 NANTERRE, immatriculée au RCS de NANTERRE sous le numéro 790 157 952. - Cogérant de la SCI AB2G, Société Civile Immobilière dont le siège social est au 70 bis rue Mademoiselle – 75015 PARIS, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 800 569 857.

3. Conventions visées par l'article L.225-102-1 du Code de commerce

Nous vous demanderons de constater qu'aucune convention, visée par le dernier alinéa de l'article L.225-102-1 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice.

4. Etat des délégations consenties au Conseil d'administration

Nous vous signalons qu'aucune délégation de compétence et de pouvoirs n'a été accordée par l'Assemblée des actionnaires au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital.

AG

IV - ETAT DE LA PARTICIPATION DES SALARIES A L'ACTIONNARIAT - OBLIGATIONS ISSUES DE LA LOI SUR L'EPARGNE SALARIALE

Notre Société emploie des salariés. Les obligations liées à l'épargne salariale lui sont donc applicables.

A cet égard, nous vous signalons que les actions détenues par le personnel de la Société dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise et dans celui des fonds communs de placement d'entreprise représentaient, au 31 août 2018, moins de 3 % du capital.

Nous vous rappelons qu'en application des dispositions légales imposant la réunion, tous les trois ans, d'une Assemblée appelée à statuer sur une augmentation de capital réservée aux salariés adhérant à un plan d'épargne entreprise, vous avez, lors de l'Assemblée Générale du 30 décembre 2015, rejeté cette proposition d'augmentation de capital.

V – CONTROLE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Conformément aux dispositions législatives et règlementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de votre Commissaire aux comptes.

AU TITRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

I - ACTIONNARIAT DES SALARIES - AUGMENTATION DE CAPITAL A PROPOSER DANS LE CADRE DE LA LOI SUR L'EPARGNE SALARIALE

Nous vous demanderons de statuer sur les dispositions issues de la loi sur l'épargne salariale en application de l'article L. 225-129-6 alinéa 2 du Code de commerce et dans le cadre de la consultation triennale des actionnaires prévue par ce texte.

En effet, en application de ces dispositions, toute société par actions employant du personnel, doit statuer, tous les trois ans, sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés adhérents à un plan d'épargne entreprise (articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail) ou, s'il n'en existe pas, la création d'un tel plan.

Nous vous demanderons donc, connaissance prise de ce rapport, de réserver une augmentation de capital au profit des salariés et, en cas d'adoption, de décider :

- que le Conseil d'administration disposera d'un délai maximum d'un an pour mettre en place, si cela n'a pas encore été fait, un plan d'épargne dans les conditions prévues aux articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail ;

- d'autoriser le Conseil d'administration à procéder, dans un délai maximum de deux années à compter de la présente Assemblée, à une augmentation de capital d'un montant maximum de 3.153,15 euros de nominal (soit 3,5% du capital actuel), qui sera réservée aux salariés adhérents audit plan d'épargne entreprise et réalisée conformément à l'article L. 3332-18 et suivants du Code du travail. Cette autorisation entraînera la renonciation de plein droit par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription.

En application de l'article L. 3332-20 du Code du travail, lorsque les titres ne sont pas admis aux négociations sur un marché réglementé, le prix de cession est déterminé conformément aux méthodes objectives retenues en matière d'évaluation d'actions en tenant compte, selon une pondération appropriée à chaque cas, de la situation nette comptable, de la rentabilité et des perspectives d'activité de l'entreprise.

AG

Ces critères sont appréciés, le cas échéant, sur une base consolidée ou, à défaut, en tenant compte des éléments financiers issus de filiales significatives.

A défaut, le prix de cession est déterminé en divisant par le nombre de titres existants le montant de l'actif net réévalué d'après le bilan le plus récent. Celui-ci est ainsi déterminé à chaque exercice sous le contrôle du commissaire aux comptes.

A compter du troisième exercice clos, le prix de cession des titres émis par des entreprises employant moins de cinq cents salariés peut être déterminé, au choix de l'entreprise, selon l'une des méthodes décrites aux deux alinéas précédents.

Le prix de souscription ne peut être ni supérieur au prix de cession ainsi déterminé, ni inférieur de plus de 20 % à celui-ci ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan, en application des articles L. 3332-25 et L. 3332-26 du Code du travail, est supérieure ou égale à dix ans.

Après discussion, nous vous inviterons à **rejeter** la résolution qui vous est soumise.

II - PROJET DE TRANSFORMATION DE LA SOCIETE EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Nous vous demandons de vous prononcer sur le projet de transformation de la Société en Société par actions simplifiée.

Il paraît, en effet, opportun d'adopter cette nouvelle forme sociale afin de simplifier la gouvernance de la Société.

Nous vous précisons que votre Société ne procède pas à une offre au public et que toutes ses actions revêtent la forme nominative et remplit donc les conditions requises pour sa transformation en Société par actions simplifiée.

Cette transformation prendrait effet à compter de ce jour et l'ensemble des dispositions légales et statutaires régissant la Société sous sa nouvelle forme seraient applicables à l'établissement, au contrôle et à l'approbation des comptes annuels de l'exercice en cours.

Ladite transformation s'effectuerait sans création d'une personne morale nouvelle.

Votre Commissaire aux comptes, vous présentera le rapport prévu par l'article L. 225-244 du Code de commerce.

Si vous approuvez cette transformation, vous aurez à adopter les nouveaux statuts de la Société et vous aurez à vous prononcer sur la désignation du Président et du Directeur Général.

Les fonctions de votre Conseil d'administration prendraient donc fin immédiatement.

Nous vous rappelons que, conformément aux dispositions de l'article L. 227-3 du Code de commerce, la décision de transformation de la Société en Société par actions simplifiée doit être prise à l'unanimité des actionnaires.

Après discussion, nous vous inviterons à approuver les comptes soumis à votre approbation, à affecter le résultat de l'exercice, à voter les résolutions qui vous sont soumises et dont le projet est joint en annexe du présent rapport et à donner aux membres du Conseil d'administration quitus de leur gestion.

Le Conseil d'administration

Dominique GAYNO

Benoît GRENIER

Antoine GAYNO